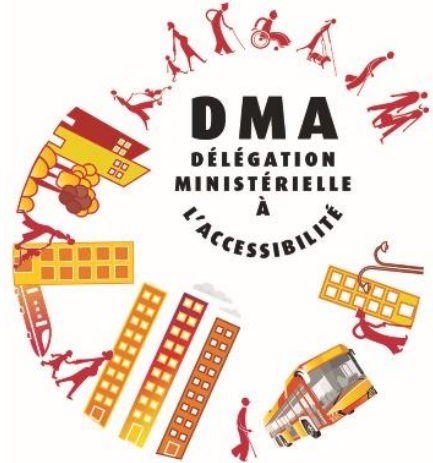




**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Lettre d'information SG/DMA
Février 2024**

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-après les dernières actualités de l'accessibilité du cadre de vie et de la chaîne du déplacement.

Bonne lecture !

Table des matières

Lettre d'information SG/DMA Février 2024	1
À la Une	3
Accessibilité du cadre bâti	3
Ouverture du FTA aux cabinets médicaux et paramédicaux et aux associations	3
Acceslibre, le collaboratif bat son plein du côté de Lorient.....	3
Former les entreprises à l'accessibilité.....	4
Retour d'expérience d'une jeune Ambassadrice de l'Accessibilité	4
Accessibilité des transports collectifs	4
Webinaire « Accessibilité des transports publics : rappel des obligations et bilan de mise en œuvre » le lundi 25 mars	4
Conférence sur l'accessibilité des transports et la mobilité inclusive à la Maison de la radio le mardi 12 mars.....	5
Extension des aides nationales à l'achat du vélo jusqu'en 2027	5
Collecte des données d'accessibilité des transports et de la voirie/espaces publics	6
Processus de normalisation : vie des deux modèles de collecte des données d'accessibilité	6
Une nouvelle version pour la standard CNIG accessibilité des cheminements en voirie / espace public	7
Accessibilité de la voirie et des espaces publics	7
Nouvelle page dédiée à l'accessibilité de la voirie sur le site du ministère	7
Webinaire « Accessibilité de la voirie et des espaces public, les données d'accessibilité et la relance de la programmation (PAVE) le vendredi 15 mars.....	8
Webinaire « Aménager des espaces publics marchables et cyclables pour tous les usagers » le jeudi 14 mars	8
Troisième webinaire pour appréhender l'enjeu des places de stationnement équipées de bornes IRVE le mardi 26 mars	9
Montpellier accueille une formation du Cerema « Développer la marche en ville » les 23 et 24 avril 2024.....	9
Actualités des partenaires	10
Collectivités, appel à contribution pour le GT-Ravi.....	10
Découvrir la France accessible grâce à l'Association Tourisme & Handicaps	10

À la Une

Le 1^{er} février, la **DMA a réuni les Correspondants accessibilité en DDT(M)**, interlocuteurs du quotidien pour l'accessibilité de la chaîne du déplacement dans les départements, principalement sur le cadre bâti avec l'instruction des permis de construire.

La journée a été l'occasion de faire le point sur les politiques en cours et d'échanger sur les problématiques, comme sur les avancées, rencontrées dans les territoires.

Un moment de partage essentiel et convivial à l'aune d'une année 2024 riche en matière d'accessibilité de la chaîne du déplacement.

Accessibilité du cadre bâti

Ouverture du FTA aux cabinets médicaux et paramédicaux et aux associations

Le décret n° 2023-993 du 27 octobre 2023 relatif à l'instauration du FTA des micro, petites et moyennes entreprises classées ERP de 5^{ème} catégorie, **a été modifié le 14 février 2024** pour intégrer les **cabinets médicaux et paramédicaux, ainsi que les associations**, comme éligibles à cette aide de l'État.

Retrouvez le décret n° 2024-111 du 14 février sur le lien suivant :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049150891>

Acceslibre, le collaboratif bat son plein du côté de Lorient

Les étudiants en BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social du lycée professionnel Marie Le Franc se mobilisent avec leurs enseignants et en partenariat avec la collectivité de Lorient autour du handicap, de l'accessibilité et de l'inclusion. Une des actions du projet est d'alimenter la base Acceslibre sur les villes de l'agglomération. Ils sont aujourd'hui à la tête de 110 fiches sur le secteur. La principale raison, partagée par la majorité du groupe, est l'envie d'être utile et d'agir pour une cause qui leur paraît importante. Bravo et bonne continuation à eux !

Côté Lorient Agglomération, la collectivité se sert des données d'Acceslibre dans plusieurs de ses applications, dans le cadre du projet [Handicap Innovation Territoire](#).

D'une part celles destinées directement au grand public, comme la [plateforme dédiée aux loisirs accessibles](#) de son territoire ou le calculateur d'itinéraire qui s'adapte aux capacités des personnes. Ces deux nouvelles applications sont dans leur dernière phase de réalisation et sortiront d'ici quelques semaines.

D'autre part, les données sont utilisées dans des logiciels professionnels à destination d'agents du service public, par exemple dans des buts décisionnels ou d'amélioration des déplacements. »

Former les entreprises à l'accessibilité

En créant un Fonds territorial d'accessibilité doté de 300 millions d'euros sur cinq ans, une opportunité s'offre aux entreprises artisanales du bâtiment de décrocher des chantiers. Avec 800 000 établissements recevant du public (ERP) de 5^e catégorie, dont environ 560 000 ne sont pas accessibles, c'est un enjeu majeur pour les artisans et entreprises du bâtiment qui vont devoir répondre à cette nouvelle demande massive. Afin de répondre à ces commandes, il est essentiel que **tous les corps de métier soient formés à l'accessibilité**.

Aides aux entreprises et formation des salariés, mode d'emploi... L'article du journal Emplois2024 répond à vos interrogations : <https://emplois2024.fr/information/actualites/la-france-se-mobilise-pour-des-j.html>

Retour d'expérience d'une jeune Ambassadrice de l'Accessibilité

Anne, 19 ans, témoigne de son engagement en tant qu'Ambassadrice de l'accessibilité à la mairie de Paris Centre. Une expérience riche en enseignements aux bénéficiaires de tous.

Retrouvez l'intégralité de son témoignage en cliquant sur le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=cJpqDimpWhA>

La relance du dispositif des Ambassadeurs instaure une nouveauté : désormais, les jeunes en service civique seront accueillis directement dans les services de l'État, et plus précisément dans les DDT(M).

Recrutés par binômes par les DDT(M) volontaires, ils ont ainsi pour mission d'aller à la rencontre des **ERP de 5^{ème} catégorie** et de les encourager à **se saisir du fonds territorial d'accessibilité (FTA)** et de **mettre à jour la plateforme Acceslibre.info***.

Si vous êtes agents d'une DDT(M) et vous souhaitez accueillir des Ambassadeurs dans votre service, vous pouvez contacter l'adresse suivante : service-civique@developpement-durable.gouv.fr

Accessibilité des transports collectifs

Webinaire « Accessibilité des transports publics : rappel des obligations et bilan de mise en œuvre » le lundi 25 mars

Le Cerema et la DMA proposent un webinaire, gratuit et ouvert à tous, **le lundi 25 mars de 10h à 12h** sur l'accessibilité des transports publics urbains et interurbains.

L'occasion de rappeler les obligations légales et de présenter le niveau de mise en œuvre en présence d'Autorités Organisatrice des Mobilités (AOM) qui témoigneront sur différents points : mise en accessibilité des arrêts, accès aux TPMP, création des bases de données sur l'accessibilité.

L'objectif avec ce webinaire est d'améliorer les résultats obtenus lors de la dernière enquête 2023 sur l'état de la mise en œuvre des obligations d'accessibilité des réseaux de transport au niveau tant pour les réseaux urbains qu'interurbains.

Résultats disponibles sur https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-des-transports-collectifs#scroll-nav_1

Modalités pratiques :

Pour rejoindre la réunion, copier sur le navigateur Chrome ce lien de connexion : <https://developpement-durable-gouv-fr.zoom.us/j/92172834893>

ID de réunion : 921 7283 4893 ;
Code secret : 134622

Pour recevoir le PPT, et en cas de soucis de connexion, inscription par mail auprès de dma.sg@developpement-durable.gouv.fr.

Préciser si besoins spécifiques (sous titrage).

Conférence sur l'accessibilité des transports et la mobilité inclusive à la Maison de la radio le mardi 12 mars

Athénée Collections, créateurs d'évènements à impact, vous convie à la grande Conférence, gratuite et ouverte à tous, sur l'Accessibilité des Transports et la Mobilité Inclusive, le **12 mars 2024, de 14h à 18h**, à la Maison de la Radio, Paris.

La conférence sera également diffusée en direct, sur les supports de l'évènement et ceux des partenaires médias.

À 4 mois des JOP de Paris 2024, prises de paroles et vision stratégique, témoignages d'experts, discussions percutantes, des innovations et des idées novatrices vous attendent.

Venez rencontrer l'écosystème des acteurs de la mobilité inclusive.

- En partenariat avec les acteurs majeurs de la mobilité et des transports,
- Avec la participation des forces vives associatives,
- Avec le soutien des pouvoirs publics.

Réservez votre place dès maintenant et restez connecté pour les détails à venir !

Inscription ici <https://cign3.r.sp1-breve.net/mk/cl/f/sh/6rqJfgq8dINmODgIK3sPiI0dgdL/eqhvlZGhy9Sr>>

Contact : tm@atheneecollections.fr

Extension des aides nationales à l'achat du vélo jusqu'en 2027

Le 12 février 2024, est paru le décret n° 2024-102 relatif aux aides à l'achat ou à la location peu polluants, **étendant les aides nationales à l'achat d'un vélo jusqu'en 2027**.

Lien vers le décret n°2024-111 du 12 février 2024 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049130533>

À partir de 2024, les aides concernent **les vélos neufs ou d'occasion vendus par un professionnel et identifiés**.

Les **vélos adaptés à une situation de handicap** peuvent bénéficier de cette aide :

- Le bonus écologique « vélo-cargo » s'élève dorénavant à 2000 € maximum, sous condition de ressources, pour l'achat d'un vélo adapté aux situations de handicap ;
- La prime à la conversion est maintenue à 3000 € et est accordée pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion, en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule motorisé.

Dans le cas d'un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7100 € ou une personne en situation de handicap qui achète, une aide de 2000 € maximum par vélo adapté à une situation de handicap peut être accordée.

Les **personnes morales** (entreprises, associations, collectivités) peuvent également bénéficier d'une aide à l'achat d'un vélo adapté aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations **les critères d'éligibilité**, rendez-vous sur le lien suivant :

<https://www.ecologie.gouv.fr/extension-des-aides-nationales-lachat-dun-velo>

Collecte des données d'accessibilité des transports et de la voirie/espaces publics

Processus de normalisation : vie des deux modèles de collecte des données d'accessibilité

L'information sur l'accessibilité des transports et de la voirie / espaces publics passe par la normalisation, c'est-à-dire, **une façon harmonisée de décrire l'accessibilité**. Pour ce faire, deux modèles ont été élaborés fin 2019, pour les transports (Profil NeTEx accessibilité France) et fin 2021 pour la voirie et les espaces publics (CNIG accessibilité des cheminements en voirie).

Suite aux 1^{ers} retours d'usage, il est apparu nécessaire de procéder à **quelques adaptations sur ces modèles** : d'une part, apporter plus de pédagogie dans le document présentant le profil NeTEx accessibilité France (publication en cours) et d'autre part, pour ajuster les attributs obligatoires pour le standard CNIG accessibilité des cheminements en voirie (publication faite, voir ci-dessous).

Plus d'informations sur la page « Données d'accessibilité » de la DMA

<https://www.ecologie.gouv.fr/donnees-daccessibilite>

Une nouvelle version pour la standard CNIG accessibilité des cheminements en voirie / espace public

Le [standard CNIG Accessibilité](#) du cheminement en voirie / espace public vient d'être publié dans sa **nouvelle version** (v2024-02). Cette publication est accompagnée d'une [note de version](#), du tableau de [suivi des évolutions](#) et des [listes de valeurs d'attributs](#).

Contrairement à la version précédente (v2023-08) qui apportait quelques évolutions au modèle de données, cette nouvelle version ne modifie pas le modèle, ou seulement à la marge, mais **vient le consolider**.

Le caractère obligatoire ou facultatif du remplissage des attributs a été révisé en cohérence avec l'application du profil accessibilité de NeTEx dans le domaine des transports, et conformément aux attendus du projet d' « *arrêté relatif aux dispositions de la collecte des données accessibilité dans les transports et en voirie pour les déplacements des personnes handicapées ou à mobilité réduite* ».

Les **trois niveaux d'attributs** (obligatoire à remplissage obligatoire - obligatoire à remplissage facultatif - optionnel) sont rendus plus explicites. Le premier niveau d'attribut apparaît désormais **en gras** dans le standard.

Ces évolutions ont été instruites via le [référentiel Github](#) du projet et validées en réunions du [groupe de travail CNIG Accessibilité](#).

Plus d'informations sur le site du CNIG (<https://cnig.gouv.fr/accessibilite-m17.html?lang=fr>) et sur la page « Données d'accessibilité » de la DMA, <https://www.ecologie.gouv.fr/donnees-daccessibilite>

Accessibilité de la voirie et des espaces publics

Nouvelle page dédiée à l'accessibilité de la voirie sur le site du ministère

Après le nouveau guide synthétique de décembre 2023, découvrez la **nouvelle page** « **L'accessibilité de la voirie et des espaces publics** » intégrant l'évolution du cadre légal et réglementaires en matière d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Lien de la page : <https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-voirie-et-des-espaces-publics>

Actualisée pour prendre en compte les dernières évolutions du cadre légal et réglementaire en matière d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, vous y trouverez également une **nouvelle section dédiée à la présentation d'exemples d'aménagements exemplaires** réalisés par des collectivités locales.

Chaque partie comporte des **ressources bibliographiques spécifiques** du Cerema et de la DMA (potelets, revêtements des sols extérieurs, bandes de guidage, etc.) qui permettront d'accompagner les élus et les agents des services techniques des collectivités territoriales, mais aussi les maîtres d'œuvre, pour la mise en accessibilité de leurs territoires.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à l'actualisation de cette page, en particulier l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Cerema et les collectivités locales volontaires.

[Webinaire « Accessibilité de la voirie et des espaces public, les données d'accessibilité et la relance de la programmation \(PAVE\) le vendredi 15 mars](#)

La DMA et le Cerema proposent un webinaire, gratuit, ouvert à tous, le **vendredi 15 mars de 14h00 à 16h00**.

Après une présentation du cadre légal et réglementaire (dont les nouveautés) et des ressources associées, la session permettra d'aborder lien entre relance des PAVE et obligations de collecte des données d'accessibilité.

Modalités pratiques :

Pour rejoindre la réunion, copier, sur le navigateur Chrome, ce lien de connexion : <https://developpement-durable-gouv-fr.zoom.us/j/92305636764> ; puis indiquer le code secret : **297177**.

Pour recevoir le PPT et en cas de soucis de connexion, inscription par mail auprès de dma.sg@developpement-durable.gouv.fr.

Préciser si besoins spécifiques (sous titrage).

[Webinaire « Aménager des espaces publics marchables et cyclables pour tous les usagers » le jeudi 14 mars](#)

Le **jeudi 14 mars de 14h à 16h**, le Cerema organise en partenariat avec le Club des villes et territoires cyclables et marchables (CVTCM) et l'Académie des mobilités actives (ADMA), un rendez-vous Mobilités intitulé « **Piétons-cyclistes : pour une cohabitation apaisée sur l'espace public** ».

Cette conférence en ligne présentera les principes essentiels à considérer lors de l'aménagement d'espaces publics cyclables et marchables pour tous, en présence de collectivités et d'associations engagées qui témoigneront de leurs expériences.

L'inscription est gratuite mais obligatoire (**jusqu'au mercredi 13 mars 2024 à 14h**) pour recevoir les informations de connexion.

Plus d'informations sur le lien suivant : <https://www.cerema.fr/fr/evenements/pietons-cyclistes-cohabitation-apaisée-espace-public>

Troisième webinaire pour appréhender l'enjeu des places de stationnement équipées de bornes IRVE le mardi 26 mars

La DMA, avec l'appui de la Direction Générale Énergie Climat du ministère (DGEC), du Cerema, de l'Association des Ingénieurs territoriaux de France (AITF) et de la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS), organise un troisième **webinaire, gratuit, ouvert à tous, le mardi 26 mars 2024 de 9h30 à 11h00**, pour comprendre et appréhender l'arrêté du 27 octobre 2023 relatif à l'accessibilité des places de stationnement en voirie communale équipées ou pré-équipées de dispositif de recharge pris en application de l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales a été publié. L'arrêté est disponible sur le lien suivant :

https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-du-stationnement#scroll-nav_1

Des webinaires dédiés à l'accessibilité des places équipées d'IRVE dans les parkings seront proposés courant juin.

Modalités pratiques :

Pour rejoindre la réunion, copier sur le navigateur Chrome ce lien de connexion :
<https://developpement-durable-gouv-fr.zoom.us/j/99429747879>

Code secret : 517730

Pour recevoir le PPT et en cas de soucis de connexion, inscription par mail auprès de dma.sg@developpement-durable.gouv.fr.

Préciser si besoins spécifiques (sous titrage).

Montpellier accueille une formation du Cerema « Développer la marche en ville » les 23 et 24 avril 2024

Les **23 et 24 avril prochain**, le Cerema organise une formation de deux jours sur le sujet e la marche en ville à Montpellier. Intitulée « **Développer la marche en ville** », le Cerema vous propose de vous aider à :

- Comprendre les enjeux et atouts multiples de la marche,
- Mieux appréhender les besoins des piétons, en particulier en matière d'accessibilité,
- Identifier les leviers pour favoriser le développement de la marche,
- Connaître les outils techniques et réglementaires pour aménager des espaces publics adaptés.

Sur la base de retours d'études et d'expérience, de recommandations de conception d'espaces publics, d'atelier participatifs autour de cas concrets, cette formation vous d'acquérir les éléments importants de la réglementation et des enjeux d'une mise en accessibilité de la ville pour le développement de la marche pour tous.

Pour en savoir plus sur la formation : <https://www.cerema.fr/fr/evenements/developper-marche-ville-enjeux-outils-planification-3>

Le programme est directement [téléchargeable ici](#).

Contact pour s'inscrire : formation.catalogue@cerema.fr

Actualités des partenaires

Collectivités, appel à contribution pour le GT-Ravi

Le Cerema lance son appel à contribution pour les prochains ateliers du GT-Ravi.

Ces ateliers, à destination des agents de collectivités territoriales, se tiendront les **30 et 31 mai 2024 à Lille**. Pour cette 11^{ème} session, 3 sujets ont été retenus :

- A. Penser l'accessibilité à l'échelle territoriale ;
- B. Gestion des déchets (dont l'accessibilité des points de collecte volontaire) ;
- C. Accessibilité des bibliothèques et des médiathèques.

L'objectif de ces ateliers collaboratifs est de partager et de capitaliser les retours d'expérience des collectivités du réseau afin de les diffuser sous formes de livrables.

Les contributions des collectivités territoriales **sont attendues pour le 22 mars 2024**.

Les agents de collectivités qui souhaitent rejoindre le réseau du GT-Ravi doivent créer un compte sur la plateforme [Expertises.Territoires](#) et rechercher GT-Ravi.

L'appel à contribution est disponible en ligne :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/contribuez-aux-ateliers-cerema-collectivites-2024>

Pour toutes informations, vous pouvez envoyer un message à vat@cerema.fr ou contacter Sébastien FROMENT : sebastien.froment@cerema.fr

Découvrir la France accessible grâce à l'Association Tourisme & Handicaps

Le numéro de décembre 2023 du **magazine Tourisme accessible** publié par l'Association Tourisme & Handicaps, est disponible.

Ce nouveau numéro présente **un grand nombre de bonnes pratiques à travers tout le territoire** afin d'accompagner les professionnels du tourisme pour une France accueillante à quelques mois des Jeux de Paris 2024.

Retrouvez le magazine via le lien suivant :

<https://www.calameo.com/read/006492790267734ff9430>